



APPEL A PROJETS 2019 – SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

Orientations :

- **Accompagner les parents dans leur rôle.**
- **Renforcer les relations parents – enfants en valorisant les compétences parentales.**

Les aides à l'investissement

Possibilité d'accorder une aide à l'investissement aux structures de soutien à la parentalité bénéficiant d'une prestation de service Caf : services de médiation familiale, espaces de rencontres, lieux d'accueil parents-enfants, actions d'accompagnement à la scolarité, pour :

- la création, l'extension, le transfert ou le réaménagement complet de structures existantes
- des travaux de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité

Les aides au projet

Les opérateurs devront avoir adhéré au Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap66) et répondu en ligne au questionnaire national des remontées de données d'activité pour les actions financées en 2018.

Les projets doivent répondre aux critères énoncés dans la note de cadrage.

Les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) doivent répondre au référentiel de la Caf des P.O.

Pour plus d'information, se reporter à la [note de cadrage parentalité](#).